

787.0.3/was/poc

~~dm, ipe, dyo~~  
(rehandelt)

x

x

BAWI / OFAEE

1

wochentx

\*\*\*

Information hebdomadaire rapide no 52/91 du 23 decembre 1991  
(2e partie)

GATT : Cycle de l'Uruguay : depuis le 20 decembre un document qui  
donne une idee concrete et globale de l'ensemble des resultats  
finaux de l'Uruguay Round est sur la table

D'intenses negociations ont eu lieu durant ces quinze derniers  
jours a Geneve pour parvenir a une percee politique dans tous les  
domaines de la negociation (acces au marche, regles, textiles,  
agriculture, services, propriete intellectuelle et institutions).  
Elles se sont provisoirement terminees le vendredi 20 a minuit par  
la presentation par le President du TNC (A. Dunkel) d'un projet  
d'acte final.

Tandis que les regles (a l'exception de l'antidumping), les texti-  
les, la propriete intellectuelle, les services et les institutions  
ont fait l'objet de negociations multilaterales formelles et

23.12.1991  
23'33

sig.



Dodis



informelles, l'agriculture a été pour l'essentiel l'objet d'une négociation bilatérale entre les États-Unis et la CE.

Dans l'antidumping, même si les éléments ont été développés dans un petit groupe de huit délégations particulièrement intéressées, il appartenait finalement au président de développer un compromis. Cette formule a été retenue pour toutes les questions demeurées ouvertes après la clôture du processus de négociation dans les groupes sectoriels dans la nuit de mercredi à jeudi.

La Suisse a été particulièrement active dans les domaines suivants:

- Dans les règles, vingt pays, dont la Suisse ont fait une démarche écrite afin de préserver le caractère non-discriminatoire des mesures de sauvegarde. La CE, auteur de propositions allant dans le sens de la sélectivité en la matière a réagi négativement contre cette démarche et semble avoir obtenu satisfaction dans le document du 20 décembre.

- Dans l'accès au marché, la Suisse a contribué à ce que le président du groupe de négociation soumette, dès janvier, une série de principes devant guider la phase de négociations qui portera sur l'échange de concessions.

- Dans les services, la Suisse a oeuvré en faveur d'un instrument juridique clair et précis. Elle semble avoir obtenu satisfaction sur quelques points (relation entre la libéralisation dans le GATS et l'intégration régionale, formulation des exceptions aux engagements de libéralisation).

- Dans la propriété intellectuelle, notre équipe de négociation a oeuvré jusqu'au bout en faveur de solutions qui auraient renforcé la compétitivité des industries européennes notamment. Elle s'est aussi heurtée, dans les brevets, à la CE qui défendait des positions plus ambiguës qui sont reflétées dans le texte.

- En agriculture, la Suisse (avec le Canada, la Corée, le Japon, Israël et la Norvège) a soumis une proposition visant à une tarification plus souple que celle préconisée par le président du groupe de négociations sur l'agriculture dans ses propositions du 22 novembre. Il s'agissait, pour ces pays, soutenus également par le Mexique, l'Égypte, le Nigeria et la Tunisie, de rappeler leurs besoins d'exceptions ainsi que de flexibilité dans les modalités et dans le temps pour la mise en oeuvre de ce concept. Leur position sur ce point n'est pas reflétée dans le projet d'acte final.

- Dans les negociations sur les institutions enfin, la Suisse a veille a ce que le protocole d'accession fasse partie de l'acquis juridique du GATT que reprendra la future Organisation multilaterale du commerce (OMC-MTO) dont les statuts figurent egalement dans le document du 20 decembre.

Le president du Comite des negociations commerciales (CNC-TNC) estime que le document qu'il a soumis le 20 decembre a minuit constitue une possibilite de compromis avec des apports substantiels en matiere de liberalisation et un renforcement du systeme commercial multilateral. Ce document contient, a son avis, le meilleur equilibre possible, bien qu'il ne puisse satisfaire tout le monde sur tous les points. Il a invite les participants a examiner le texte dans le calme et la serenite en ayant a l'esprit la vision globale orientee vers le futur que reflete la Declaration de Punta del Este de 1986. Le TNC procedera le 13 janvier a une evaluation globale de ce texte et le cas echeant a une renegotiation de certains de ses elements. Il s'agira egalement de finaliser la negociation sur l'acces au marche (produits industriels, agriculture, services) ainsi qu'a examiner la solidite juridique et la coherence des divers volets du projet d'acte final.

Appreciation generale

Le processus qui a conduit à l'établissement du document de près de 5000 pages du 20 décembre (doc. GATT.MTN.TNC/W/FA) appelle cinq remarques :

Premièrement, malgré une multilatéralisation accrue du processus depuis dix jours, la négociation a été dominée essentiellement par un bras de fer agricole entre les États-Unis et la CE.

Deuxièmement, dans plusieurs domaines de la négociation (services, propriété intellectuelle, règles, accès au marché, achats publics), c'est la QUAD (États-Unis, CE, Japon, Canada) qui s'est arrogée le droit de ''diriger'' la négociation.

Troisièmement, comme dans la phase finale du lancement du Round à Punta del Este, une coalition ''anti-multilatérale'' animée essentiellement par la CE et l'Inde a cherché à diluer, à la dernière minute, la solidité juridique de textes importants (sauvegarde, propriété intellectuelle, services, sauvegarde en cas de difficultés de balance des paiements).

Quatrièmement, il a incombé aux présidents des groupes de négociation et au président du TNC de trancher les questions non-résolues

par la negociation. Elles furent nombreuses. Nombre de formulations qui figurent dans le projet d'acte final refletent ainsi leur choix personnel entre les options les plus conformes au systeme et celles qui accomodaient surtout les Etats-Unis et la CE, un processus hautement insatisfaisant.

Cinquiemement enfin, on peut constater qu'un des faits nouveaux fondamentaux de la negociation actuelle reside dans la disparition du groupe traditionnel des petites et moyennes nations industrialisees en tant qu'acteur autonome pouvant exercer une influence sur le cours des evenements. Tous les pays de l'AELE, a l'exception de la Suisse, determinent maintenant leur position en fonction et, le cas echeant, sur instruction de la CE. La marge de manoeuvre du Canada se retrecit comme une peau de chagrin en fonction du developpement de son libre-echange avec les Etats-Unis. L'Australie et la Nouvelle-Zelande n'ont jamais reussi a s'emanciper de leurs obsessions agricoles. En attendant l'emergence de substituts a ces pays, ou/et une prise de conscience des Etats-Unis que les alliances paient - ce que la CE a compris depuis longtemps - le systeme passera par des moments difficiles.

Une appreciation du document du 20 decembre suivra dans le prochain Wochentelex.

Klaus Jacobi

///

Copie : BRF JAC CM

NNNN